



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4723 du 06/02/2014

Maîtres et professeurs de religion – Extension de la nomination à titre définitif et affectation à titre complémentaire (Article 22 ter – A.R. du 25 octobre 1971).

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 05/02/2014 au 28/02/2014

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 28/02/2014
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Extension de nomination,
maître de religion et
professeur de religion

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information

- Aux Préfets et coordonnateurs de zone(s) ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : Maîtres et professeurs de religion – Extension de la nomination à titre définitif et affectation à titre complémentaire. (Article 22 ter – A.R. du 25 octobre 1971)

Par la présente, je voudrais attirer tout particulièrement votre attention sur les dispositions de l'article 22 ter de l'arrêté royal du 25 octobre 1971 fixant le statut des maîtres et professeurs de religion qui prévoient que tout membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction à prestations incomplètes peut se voir accorder par le Gouvernement, sur avis de la commission d'affectation, l'extension de sa nomination à titre définitif dans un ou plusieurs emplois définitivement vacants dans un ou plusieurs autres établissements, pour autant que cet ou ces emploi(s) :

- 1° Relève(nt) de la fonction dans laquelle le membre du personnel est nommé à titre définitif ;
- 2° Soi(en)t définitivement vacant(s) à la date de la décision gouvernementale après que la commission d'affectation aura procédé aux opérations statutaires mentionnées à l'article 2 ter, § 1er, alinéa 2, 1° à 3°, 5° et 6°¹, et alinéa 3, 1° à 3° et 4°²;
- 3° Ne soi(en)t pas occupé(s) par un membre du personnel
 - a) à titre de complément de charge ;
 - b) rappelé provisoirement à l'activité de service dans une fonction autre que celle à laquelle il est nommé à titre définitif et pour laquelle il possède le titre requis ;
 - c) rappelé à l'activité de service pour une durée indéterminée dans une fonction autre que celle à laquelle il est nommé à titre définitif ;
 - d) admis au stage.

L'extension de nomination à titre définitif obtenue conformément aux dispositions reprises ci-dessus est limitée, au 1^{er} septembre suivant, au nombre de périodes définitivement vacantes qui peuvent être confiées à cette date au membre du personnel, à condition que :

- 1° Le membre du personnel ne puisse pas bénéficier à cette date d'une fonction à prestations complètes :
 - a) soit dans l'établissement où il est affecté à titre principal, qu'il ait ou non obtenu antérieurement une affectation à titre complémentaire dans un ou plusieurs établissements ;

¹ (1) En matière de réaffectation, de rappel provisoire à l'activité de service et de rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée d'un membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction de recrutement et mis en disponibilité par défaut d'emploi au sein de la zone ;

(2) En matière de réaffectation d'un membre du personnel admis au stage et mis en disponibilité par défaut d'emploi au sein de la zone ;

(3) En matière de complément de charge à attribuer au sein de la zone au membre du personnel nommé à titre définitif ;

[...]

(5) Sur la détermination du nombre d'emplois à attribuer par admission au stage ;

(6) En matière d'affectation à titre complémentaire, conformément à l'article 22ter, § 1^{er}.

² (1) En matière de réaffectation, de rappel provisoire à l'activité de service et de rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée d'un membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction de recrutement, mis en disponibilité par défaut d'emploi et qui n'a pu être ni réaffecté ni rappelé provisoirement à l'activité de service ni rappelé à l'activité de service pour une durée indéterminée au sein de la zone ;

(2) En matière de réaffectation d'un membre du personnel admis au stage, mis en disponibilité par défaut d'emploi et qui n'a pu être réaffecté au sein de la zone ;

(3) En matière de complément de charge pour les membres du personnel nommés à titre définitif qui n'ont pu en bénéficier au sein de leur zone ;

(4) En matière de changement d'affectation d'un membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction de recrutement qui sollicite une affectation dans une autre zone.

- b) soit, dans l'ensemble des établissements où il est affecté à titre principal et à titre complémentaire, s'il a obtenu antérieurement l'extension de sa nomination à titre définitif et est affecté à titre complémentaire dans un ou plusieurs autres établissements ;
- 2° Le membre du personnel ne soit pas mis en disponibilité par défaut d'emploi :
- a) soit dans l'établissement où il est affecté à titre principal, sans être affecté à titre complémentaire dans un ou plusieurs autres établissements ;
 - b) soit dans l'ensemble des établissements où il est affecté à titre principal et à titre complémentaire, s'il a déjà obtenu antérieurement l'extension de sa nomination à titre définitif et est affecté à titre complémentaire dans un ou plusieurs autres établissements ;
- 3° Si le membre du personnel est placé en perte partielle de charge dans l'établissement où il est affecté à titre principal, un complément de charge dans des périodes définitivement vacantes puisse préalablement lui être attribué pour compenser totalement la perte partielle de charge dont il fait l'objet ;
- 4° S'il est placé en perte partielle de charge dans un ou plusieurs établissements où il est affecté à titre complémentaire, un complément de charge dans des périodes définitivement vacantes puisse préalablement lui être attribué dans un établissement autre que celui où il est affecté à titre principal pour compenser totalement la perte partielle de charge dont il fait l'objet.

Je rappelle également qu'aucun membre du personnel ne peut conserver son affectation à titre complémentaire dans un ou plusieurs autres établissements dès qu'il peut lui être confié, à titre définitif, une fonction à prestations complètes dans l'établissement où il est affecté à titre principal. De même, un membre du personnel ne peut être nommé à titre définitif dans une ou plusieurs fonctions que pour un total ne dépassant pas une charge complète, tous réseaux confondus.

Introduction de la demande d'extension de nomination.

La demande d'extension de nomination doit être introduite à l'aide du formulaire ci-joint auquel doit également être annexée la liste des établissements de la (des) zone(s) sollicitées en cochant, sur celle-ci, les établissements où les membres du personnel désirent être affectés à titre complémentaire.

Cette demande doit être accompagnée du formulaire complété reprenant l'ensemble, pour tous les réseaux, des nominations à titre définitif dont bénéficie le membre du personnel.

Remarque : si des membres du personnel sollicitent une extension de nomination pour plusieurs fonctions dans lesquelles ils sont nommés à titre définitif à charge incomplète, il convient qu'ils complètent une demande différente par fonction.

Les demandes doivent être introduites, par envoi recommandé à la poste, **le 28 février 2014 au plus tard** (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
Bureau 3^E317
Extension de nomination – Maîtres et professeurs de religion
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES**

Merci d'assurer une large diffusion de la présente circulaire, par exemple en l'affichant dans votre établissement.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Julien NICAISE
Directeur général

DEMANDE D'EXTENSION DE LA NOMINATION A TITRE DEFINITIF

AU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

1. Concerne la religion :

2. NOM, Prénom :

Matricule :

Rue : N° :

Code postal : Localité

Téléphone :Gsm :

Adresse Mail :

3. Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) et pour laquelle vous demandez l'extension de nomination :

4. Possédez-vous d'autres nominations (quel que soit le réseau) ? Oui - Non³

Si oui, veuillez compléter le formulaire concernant ces différentes nominations.

5. AFFECTATION A TITRE PRINCIPAL (concerne la fonction reprise en 3)

Etablissement de votre affectation principale (nom et adresse) :

.....
.....

Nombre de périodes pour lequel vous avez la garantie de traitement⁴ :

Nombre de périodes réellement prestées dans cette affectation :

En cas de perte partielle de charge, précisez les périodes que vous avez reçues en compensation (établissement, nombre de périodes et à quel niveau- primaire, secondaire inférieur ou secondaire supérieur) :

.....
.....
.....

³ Biffer la mention inutile.

⁴ Nombre de périodes pour lequel vous êtes nommés à titre définitif dans la fonction dans laquelle vous êtes affecté à titre principal (cf. point 3).

6. AFFECTATION(S) A TITRE COMPLEMENTAIRE (concerne la fonction reprise au point 3)

Etablissement(s) de votre (vos) affectation(s) complémentaire(s)

Etablissement(s)	niveau	Nombre de périodes pour lequel vous avez la garantie de traitement ⁵	Nombre de périodes réellement prestées dans cette affectation

7. Veuillez cocher sur la liste ci-annexée le nom du/des établissement(s) de la/des zone(s) où vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif et annexer la /les feuilles de la liste où est/sont mentionné(s) l'/les établissement(s) choisi(s) à la présente demande.

8. Avez-vous introduit une demande d'extension de nomination pour une (plusieurs) autre(s) fonction(s) ? Oui - Non⁶

Si oui, précisez la (les) fonction(s) :

Date :

Signature

⁵ Nombre de périodes pour lequel vous êtes nommés à titre définitif.

⁶ Biffer la mention inutile.

ANNEXE : NOMINATION A TITRE DÉFINITIF (cours de religion)

NOM : _____ Prénom : _____ Religion enseignée : _____

Veillez indiquer **TOUTES** vos **nominations** dans **TOUS LES RÉSEAUX**
(Rem. : "Nbre pér." correspond à la garantie de traitement)

Enseignement primaire			
Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
extension(s) de nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination(s)			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>

Enseignement secondaire inférieur			
Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
extension(s) de nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination(s)			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>

Enseignement secondaire supérieur			
Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
extension(s) de nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination(s)			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>

Date:

Signature

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 1 : BRUXELLES-CAPITALE

	ATHENEE ROYAL « LEONARDO DA VINCI »	ANDERLECHT
	ATHENEE ROYAL	AUDERGHEM
	E.E.SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	AUDERGHEM
	ATHENEE ROYAL « GATTI DE GAMOND »	BRUXELLES 1
	ATHENEE ROYAL « J. ABSIL »	ETTERBEEK
	ATHENEE ROYAL	EVERE
	ATHENEE ROYAL « A. THOMAS »	FOREST
	ATHENEE ROYAL	GANSHOREN
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	GANSHOREN
	ATHENEE ROYAL	IXELLES
	ATHENEE ROYAL	JETTE
	ATHENEE ROYAL	KOEKELBERG
	ATHENEE ROYAL « RIVE GAUCHE »	LAEKEN
	ATHENEE ROYAL « BRUXELLES II-LAEKEN »	LAEKEN
	ATHENEE ROYAL « S. CREUZ » E.F. ANNEXEE « PROSPERITE » E.F. ANNEXEE « SIPPELBERG »	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN
	ATHENEE ROYAL « V. HORTA »	SAINT - GILLES
	ATHENEE ROYAL « A. VERWEE » E.F. ANNEXEE « LES GRIOTTES » E.F. ANNEXEE « LES PLATANES »	SCHAERBEEK
	ATHENEE ROYAL	UCCLE 1
	ATHENEE ROYAL	UCCLE 2
	ATHENEE ROYAL	WOLUWE - SAINT - LAMBERT
	ATHENEE ROYAL « CROMMELYNCK »	WOLUWE -SAINT- PIERRE

Date:

Signature

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 2 : BRABANT WALLON

	ATHENEE ROYAL « RIVA - BELLA »	BRAINE - L'ALLEUD
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE - L'ALLEUD
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GENTINNES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HAMME - MILLE
	ATHENEE ROYAL	JODOIGNE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	NIL SAINT VINCENT
	ATHENEE ROYAL	NIVELLES
	ATHENEE ROYAL « P. DELVAUX »	OTTIGNIES
	ATHENEE ROYAL E.F. ANNEXEE « RIXENSART » E.F. ANNEXEE « WAVRE »	RIXENSART/WAVRE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE - CENTRE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE RENARD
	ATHENEE ROYAL	WATERLOO

Date:

Signature:

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 3 : HUY-WAREMME

	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	AMAY
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	AMAY
	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F. « CIPLET- BURDINNE »	CIPLET
	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	CRISNEE
	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FERRIERES
	ATHENEE ROYAL	HANNUT
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. « LES ORCHIDEES »	HANNUT
	ATHENEE ROYAL	HUY
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	HUY
	ATHENEE ROYAL « PRINCE BAUDOIN »	MARCHIN
	ATHENEE ROYAL	OUFFET
	ATHENEE ROYAL	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
	ATHENEE ROYAL	WAREMME

Date:

Signature:

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 4: LIEGE

	ATHENEE ROYAL D'ANS	ALLEUR
	ATHENEE ROYAL	AYWAILLE
	ATHENEE ROYAL	CHENEE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. « LES ROCHES »	COMBLAIN-AU-PONT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	EBEN-EMAEL
	ATHENEE ROYAL	ESNEUX
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F. « L'ENVOL »	FLEMALLE
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. « ETIENNE MEYLAERS »	GRIVEGNEE
	ATHENEE ROYAL	HERSTAL
	ATHENEE ROYAL « CHARLES ROGIER »	LIEGE
	ATHENEE ROYAL « FRAGNEE – ANGLEUR »	LIEGE
	ATHENEE ROYAL « ATLAS »	LIEGE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	MILMORT
	ATHENEE ROYAL « PAUL BRUSSON »	MONTEGNEE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SAIVE
	ATHENEE ROYAL « AIR PUR »	SERAING
	ATHENEE ROYAL « LUCIE DEJARDIN »	SERAING
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SERAING
	ATHENEE ROYAL	SOUMAGNE
	ATHENEE ROYAL « VISE-GLONS » E.F. ANNEXEE « VISE » E.F. ANNEXEE « ROI BAUDOIN » GLONS	WISE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	WISE

Date:

Signature

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 5 : VERVIERS

	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDRIMONT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. « HERVE – BATTICE »	HERVE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. « RENE HAUSMAN »	HEUSY
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIERNEUX
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIMBOURG
	ATHENEE ROYAL « ARDENNE-HAUTES FAGNES » E.F. ANNEXEE « MALMEDY » E.F. ANNEXEE « STAVELOT »	MALMEDY
	ATHENEE ROYAL - ECOLE D'HÔTELLERIE	SPA
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	STOUMONT
	ATHENEE ROYAL « THIL LORRAIN »	VERVIERS
	ATHENEE ROYAL « VERDI »	VERVIERS/ PEPINSTER
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	VERVIERS
	ATHENEE ROYAL	WAIMES
	ATHENEE ROYAL	WELKENRAEDT

Date:

Signature:

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 6 : NAMUR

	ATHENEE ROYAL « J. TOUSSEUL »	ANDENNE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDENNE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ANHEE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. « LE CAILLOU »	ANSEREMME-DINANT
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. « LE BOSQUET »	AUVELAIS
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	AUVELAIS
	ATHENEE ROYAL « N. COLLARD »	BEAURAING
	ATHENEE ROYAL DU CONDROZ « J. DELOT »	CINEY
	ATHENEE ROYAL « J. REY »	COUVIN
	ATHENEE ROYAL « ADOLPHE SAX »	DINANT
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	DINANT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. « Y. LEROY »	EGHEZEE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FALISOLLE
	ATHENEE ROYAL E.F. ANNEXEE « FLORENNES » E.F. ANNEXEE « DOISCHE »	FLORENNES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GEDINNE
	ATHENEE ROYAL	GEMBLOUX
	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	GEMBLOUX
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	GEMBLOUX
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GESVES
	E. PRIMAIRE AUTONOME C.F.	HASTIERE - LAVAUUX
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HAVERVIN
	ATHENEE ROYAL « JAMBES-SAINT-SERVAIS » E.F. ANNEXEE « JAMBES » E.F. ANNEXEE « SAINT-SERVAIS »	JAMBES
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	JAMBES
	A.R. « BAUDOUIN 1 ^{er} » E.F. ANNEXEE « BAUDOUIN 1 ^{er} » E.F. ANNEXEE « FOSSES-LA-VILLE »	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. « SPY »	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MALONNE
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MARIEMBOURG
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	METTET
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOUSTIER-SUR-SAMBRE
	ATHENEE ROYAL « F. BOVESSE »	NAMUR
	INSTITUT TECHNIQUE C.F. « F. ROPS »	NAMUR
	INSTITUT TECHNIQUE C.F. « H. MAUS »	NAMUR
	ATHENEE ROYAL	PHILIPPEVILLE
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	PHILIPPEVILLE
	ATHENEE ROYAL « ROBERT GRUSLIN »	ROCHEFORT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SOMBREFFE
	I.T.C.A.C.F.	SUARLEE-NAMUR
	ATHENEE ROYAL	TAMINES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAMINES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	VEDRIN
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WALCOURT

Date:

Signature:

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 7 : LUXEMBOURG

	ATHENEE ROYAL	ARLON
	INSTITUT TECHNIQUE C.F. « E. LENOIR »	ARLON
	ATHENEE ROYAL	ATHUS
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "BOMAL-BARVAUX"	BARVAUX-SUR-OURTHE
	ATHENEE ROYAL « BASTOGNE-HOUFFALIZE » E.F. ANNEXEE « BASTOGNE – GARE » E.F. ANNEXEE « REINE FABIOLA » HOUFFALIZE E.F. ANNEXEE « BASTOGNE – LES DOYARDS »	BASTOGNE
	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. « CROIX BLANCHE »	BASTOGNE
	ATHENEE ROYAL « BOUILLON-PALISEUL »	BOUILLON
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ETALLE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLORENVILLE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FORRIERES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HABAY
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HALANZY
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. « ENRICO MACIAS »	HOTTON
	ATHENEE ROYAL « G. ET G. GILSON »	IZEL
	ATHENEE ROYAL	LA ROCHE-EN-ARDENNE
	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIBIN
	INSTITUT TECHNIQUE C.F. « CENTRE ARDENNE » E.F. ANNEXEE « LIBRAMONT » E.F. ANNEXEE « SAINT-HUBERT »	LIBRAMONT
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARBEHAN
	ATHENEE ROYAL « MARCHE-BOMAL » E.F. ANNEXEE « MARCHE » E.F. ANNEXEE « BOMAL »	MARCHE-EN-FAMENNE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARTELANGE
	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MESSANCY
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MUSSON
	ATHENEE ROYAL "NEUFCHATEAU-BERTRIX" E.F. ANNEXEE « NEUFCHATEAU » E.F. ANNEXEE « BERTRIX »	NEUFCHATEAU
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SAINT-MARD
	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	SAINT-MARD
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SIBRET
	ATHENEE ROYAL « VIELSALM-MANHAY » E.F. ANNEXEE « VIELSALM » E.F. ANNEXEE « MANHAY »	VIELSALM
	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	VIELSALM
	ATHENEE ROYAL « NESTOR OUTER »	VIRTON
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	WAHA-MARLOIE
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	WAHA-MARLOIE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WELLIN

Date:

Signature:

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 8 : HAINAUT-OCCIDENTAL

E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ANTOING
ATHENEE ROYAL « LUCIENNE TELLIER »	ANVAING
ATHENEE ROYAL	ATH
I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. « L'ARC-EN-CIEL »	BELOEIL
A.R. « F. JACQUEMIN » E.F. ANNEXEE « F. JACQUEMIN » E.F. ANNEXEE « PLOEGSTEERT »	COMINES
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLOBECQ
I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	FRASNES-LEZ-ANVAING
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HERSEAUX
I.T.C.F. « IRCHONWELZ-ATH »	IRCHONWELZ
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	KAIN
ATHENEE ROYAL « RENE MAGRITTE »	LESSINES
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	LESSINES
ATHENEE ROYAL « THOMAS EDISON »	MOUSCRON
E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MOUSCRON
E.E. SPECIALISE SEC C.F. « LE TREFLE »	PECQ
ATHENEE ROYAL	PERUWELZ
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	QUEVAUCAMPS
INSTITUT TECHNIQUE PARAMEDICAL C.F.	RENAIX
SECTION FRANCAISE OVIDE DECROLYSCHOOL	RENAIX
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAINTIGNIES
ATHENEE ROYAL « JULES BARA »	TOURNAI
ATHENEE ROYAL « ROBERT CAMPIN »	TOURNAI
E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. « SOLAIRE »	TOURNAI
I.T.C.F. « VAL – ITMA »	TOURNAI

Date:

Signature:

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 9 : MONS – CENTRE

	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE-LE-COMTE
	ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE ECOLE PRIMAIRE DU SHAPE	CASTEAU
	ATHENEE ROYAL	DOUR
	ATHENEE ROYAL	ENGHIEN
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	JURBISE
	ATHENEE ROYAL E. F. ANNEXEE « LA LOUVIERE » E. F. ANNEXEE « EUGENE MOUTON » HOUDENG-AIMERIES	LA LOUVIERE
	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F	LA LOUVIERE
	ATHENEE ROYAL « MARGUERITE BERVOETS »	MONS
	ATHENEE ROYAL « MONS 1 »	MONS
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. « L'ARBRE VERT »	MONS
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	MORLANWELZ
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	QUAREGNON
	ATHENEE ROYAL	QUIEVRAIN
	ATHENEE ROYAL	SAINT-GHISLAIN
	L.YCEE C.F. « CHARLES PLISNIER »	SAINT-GHISLAIN
	ATHENEE ROYAL « JULES BORDET » E.F. ANNEXEE « JULES BORDET » E.F. ANNEXEE « BRAINE-LE-COMTE »	SOIGNIES

Date:

Signature

Liste des établissements scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles
Extension de la nomination à titre définitif - Maîtres et professeurs de religion

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez cocher dans la colonne de gauche de la liste ci-dessous le nom du/des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez obtenir l'extension de votre nomination à titre définitif :

ZONE 10 : CHARLEROI - HAINAUT SUD

	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDERLUES
	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	ANDERLUES
	ATHENEE ROYAL	BEAUMONT
	ATHENEE ROYAL	BINCHE
	ATHENEE ROYAL « E. SOLVAY »	CHARLEROI
	ATHENEE ROYAL « VAUBAN »	CHARLEROI
	ATHENEE ROYAL « PIERRE PAULUS »	CHATELET
	ATHENEE ROYAL « RENE MAGRITTE »	CHATELET
	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	CHATELET
	ATHENEE ROYAL	CHIMAY
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	ERQUELINNES
	ATHENEE ROYAL « JOURDAN »	FLEURUS
	ATHENEE ROYAL « LOUIS DELATTRE »	FONTAINE-L'EVEQUE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. « LES BONS VILLERS »	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GERPINNES
	ATHENEE ROYAL	GILLY
	ATHENEE ROYAL « LES MARLAIRES »	GOSSELIES
	ATHENEE ROYAL « ORSINI DEWERPE »	JUMET
	ATHENEE ROYAL « YVONNE VIESLET »	MARCHIENNE-AU-PONT
	ATHENEE ROYAL « J. DESTREE »	MARCINELLE
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOMIGNIES
	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	NALINNES
	ATHENEE ROYAL	PONT-A-CELLES
	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	RANCE
	ATHENEE ROYAL	THUIN
	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TRAZEGNIES

Date:

Signature:

